

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-026

L'an deux mille vingt trois

Le cinq avril

A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, convoqué le 29 mars 2023 par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire**.

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Pierre BETEND, M. Jean-Jacques SIGNOUX, Mme Marie-Cécile PASQUIER M. Lucas THABUIS M. Mickaël JOLIVET-BALON, Mme Corinne PASSERAT, M. Tanguy JON, M. Eric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Excusées : Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

Objet de la délibération : RH – Emploi jeunes saisonniers pour la période estivale.

Mme Sheila MICHEL expose,

La commune envisage de créer 4 postes « d'Adjoint technique et administratif territorial » contractuels dans le cadre des « emplois d'été 2023 ».

Il rappelle que ces emplois sont destinés à employer des jeunes de la commune ou enfants d'employés pour, d'une part, renforcer les effectifs permanents des services durant les mois d'été, et d'autre part, leur permettre de découvrir le travail des services municipaux.

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34 qui dispose que les emplois de chaque collectivité et établissements publics sont créés par l'organe délibérant ;

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** la création de 4 postes « d'Adjoint technique et administratif territorial » contractuels dans le cadre des « Emplois d'été 2023 »

- * période de recrutement : 15 juin au 31 août 2023
- * statut : contractuel
- * grade : Adjoint technique et administratif territorial
- * échelon : 1er échelon

- **D'AUTORISER** M. le Maire à pourvoir ces postes conformément à la réglementation.

- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer les contrats de travail à durée déterminée liés à ces emplois tout document y afférent.

Délibération votée à L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,

Au registre suivent les signatures,

Pour copie conforme le 7 avril 2023.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-026

Le Maire,
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,
Christiane PERILLAT-CHARLAZ.



Transmis en Préfecture le : 07 AVRIL 2023
Rendue exécutoire le : 07 AVRIL 2023
Le Maire,
Christophe FOURNIER